

DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE
VILLEFRANCHE

CANTON DE THIZY

COMMUNE DE COURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

AUTORISATION TEMPORAIRE DE VOIRIE
PLACE DE LA LIBERATION

ARRETE MUNICIPAL
N°2026/303

Le Maire de la Commune de COURS,
VU les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2512-14 du Code Général
des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment l'article R.417-1 et suivants,
VU l'arrêté interministériel du 24 NOVEMBRE 1967 relatif à la signalisation
routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
VU la demande de Monsieur ARAKINO du Café « Le KD »,
Considérant que pour l'installation de barnums et de l'occupation du domaine
publique par le Café le KD le 04 septembre 2026 et le 05 septembre 2026 à
l'occasion de l'organisation d'un événement Polynésien, il est indispensable de
prendre toutes mesures pour éviter les accidents.

A R R E T E :

=====

ARTICLE 1°/- Le Café le KD est autorisé à prolonger sa terrasse sur les deux
emplacements de stationnement de la place de la Libération en continuité de sa
terrasse déjà existante, ainsi que sur les deux emplacements de stationnement Zone
bleue qui les touchent côté Rue Georges Clémenceau. Cette autorisation est accordée
du **vendredi 04 septembre 2026 à 18 heures 30 et jusqu'au samedi 05 septembre**
2026 à la fin de la manifestation.

ARTICLE 2°/- Les contours de la terrasse provisoire seront sécurisés par un
barriérage installé place libération et Rue Georges Clémenceau, fourni par les
services techniques de la mairie et qui sera mis en place par Mr Arakino.

ARTICLE 3°/- La signalisation sera assurée, conformément aux prescriptions sur la
signalisation routière, par les services techniques de la mairie.

ARTICLE 4°/- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Policier Municipal
et Monsieur ARAKINO sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution
du présent arrêté.

ARTICLE 5°/- Le présent arrêté sera, publié et affiché par les soins de la Commune
de COURS.

Fait à COURS, le deux septembre deux mil vingt-six.



Le Maire

Patrice VERCHERE

Patrice Verchere